



62^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est , et en Israël

Intervention du Luxembourg

15 juin 2026

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Commission d'Enquête pour son travail.

C'est avec grande inquiétude que nous observons les développements dans le Territoire palestinien occupé qui mène continuellement vers une annexion à part entière par Israël. Nous déplorons ainsi l'adoption de la loi autorisant désormais les Israéliens à acquérir des terres en Cisjordanie occupée, qui entérine le contrôle civil en sus du contrôle militaire sur le territoire palestinien.

Ce contrôle civil s'exerce de façon de plus en plus brutale sur le territoire palestinien. Votre commission fait ainsi état d'un accompagnement des actes de violences des colons par les forces sécuritaires israéliennes, les protégeant de poursuites judiciaires. L'absence de procès équitables installe un climat d'impunité et d'érosion de l'Etat de droit.

Nous condamnons également les actes de violences commis par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens. La violence ne peut jamais justifier plus de violence et ce cercle vicieux en cours doit impérativement être brisé.

Finalement, à 2 semaines du 9^e congrès contre la peine de mort, l'adoption d'une nouvelle loi introduisant une peine de mort sélective, visant exclusivement la population palestinienne nous choque particulièrement par son caractère discriminatoire ostensible.

Je vous remercie

202 mots